

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1508 :

Reprise des véhicules communaux par le titulaire du marché

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1508-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024
Michel FONTAINE

Affaire n°32/1508 : Reprise des véhicules communaux par le titulaire du marché.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que l'état de vétusté et les altérations irréparables d'un lot de NEUF (9) véhicules communaux ne permettent plus leur utilisation par les services de la collectivité.

Dès lors, la mise à la réforme de ces biens est nécessaire afin de les sortir du patrimoine communal et de faire procéder, par la suite, à leur vente en l'état.

Ainsi, conformément à la délibération du Conseil municipal du 27 février 2024, affaire n° 31/1463, portant sur le marché d'acquisition et revente de véhicules communaux lancé par la centrale d'achat CADI, les véhicules ci-après feront l'objet d'une reprise par la société attributaire du marché, soit :

• **AUTOMOBILES REUNION**

1 véhicule du lot n°11 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
NISSAN	NV 200	BJ-430-TX	04/03/2011
TOTAL REPRISES (€ TTC)			1 700.00€

5 véhicules du lot n°12 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	KANGOO	BL-062-RT	08/04/2011
PEUGEOT	PARTNER	CK-270-LC	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-593-LB	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-279-LB	06/09/2012
RENAULT	KANGOO	BL-068-RT	08/04/2011
TOTAL REPRISES (€ TTC)			6 201.00€

2 véhicules du lot n°13 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	KANGOO	BL-066-RT	08/04/2011
PEUGEOT	PARTNER	AC-315-LH	17/08/2009
TOTAL REPRISES (€ TTC)			1 500.00€

1 véhicule du lot n°16 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	MASTER	CK-640-TZ	20/11/2009
TOTAL REPRISES (€ TTC)			700.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

De tout ce qui précède,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées sur le territoire communal, sous*

974-219740464-20240425-32-1508-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 »,

Considérant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Considérant que les biens communaux mentionnés dans les tableaux précités du fait de leur état et de leur ancienneté doivent être réformés,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER à procéder à la reprise, à titre onéreux et en l'état, les véhicules mentionnés dans les tableaux ci-dessus,**

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élue délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétence à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, et à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

